



Bruxelles, le 8 septembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transport aérien : Plus de transparence dans l'achat de billet d'avions

Nathalie Griesbeck, député européen Grand Est, membre de la commission des Transports, salue l'adoption de la directive sur les systèmes de réservation informatisés (SIR) relatifs au transport civil aérien.

Les SIR fournissent aux agences de voyage, ou en ligne, toutes les informations relatives aux services de transport aérien. Ces informations permettent aux consommateurs européens de pouvoir comparer les prix et les prestations. Toutefois, **comme le souligne Nathalie Griesbeck, "les évolutions du trafic civil aérien au cours des dernières années avaient rendu nécessaire une modernisation du code de conduite réglementant ces SIR afin d'assurer une plus grande transparence"**.

"La révision du code de conduite des SIR a fait l'objet d'une vraie bataille politique dans laquelle je me suis beaucoup investie" explique Nathalie Griesbeck, précisant que "jusqu'à la veille du vote en session plénière [jeudi 4 septembre 2008] l'accord difficilement obtenu aurait pu être remis en cause".

Nathalie Griesbeck se réjouit de cet accord qui garantit davantage de choix aux usagers, tout en sauvegardant les intérêts des compagnies aériennes européennes actuellement victimes d'une très forte pression concurrentielle de la part des systèmes de réservation non-européens. **"Dans ce dossier, ce sont les citoyens européens qui y ont gagné", conclut Nathalie Griesbeck.**

Contact presse : Jérôme FEDELICH +33 (0)6.19.26.28.65

Nathalie Griesbeck
- Député européen Grand Est -

WIC M 02/069 - BP 1024 - 67070 Strasbourg Cedex - France tél : + 33 (0)3 88 17 73 91 / fax : + 33 (0)3 88 17 93 91
ASP 9 G 107 - 60, rue Wiertz - 1047 Bruxelles - Belgique tél: + 32 (0)2 284 73 91 / fax: + 32 (0)2 284 93 91
nathalie.griesbeck@europarl.europa.eu

www.nathalie-griesbeck.fr